

Certificat d'urbanisme

➤ Certificat d'urbanisme d'information (CUa) :

Ce certificat d'urbanisme permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain.

Pièces à fournir en 2 exemplaires :

- Formulaire de demande de certificat d'urbanisme (formulaires disponibles sur <https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/showFormulaireSignaletiqueConsulter.do?numCerfa=13410>);
- Plan de situation

➤ Certificat d'urbanisme opérationnel (CUb) :

Ce certificat d'urbanisme permet de connaître le droit de l'urbanisme applicable à un terrain et les possibilités de réalisation d'une opération précisée.

Pièces à fournir en 4 exemplaires :

- Formulaire de demande de certificat d'urbanisme (formulaires disponibles sur <https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/showFormulaireSignaletiqueConsulter.do?numCerfa=13410>);
- Note descriptive succincte du projet
- Plan de masse du terrain

S'adresser à :

Service Urbanisme

10 bis rue Carnot
63160 Billom
Tél. : 04.73.73.37.67
Fax. : 04.73.73.37.60

Permanences du service Urbanisme :

- Les lundis, mercredis et vendredi matin de 9h à 12h
- Les jeudis après-midi de 13h30 à 16h30